



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20 OCTOBRE 2016

Rappel : la 1ere partie de la journée a été consacrée à l'évaluation des politiques d'accueil et à des témoignages de territoires. Cette évaluation sera présentée en comité de massif.

ORDRE DU JOUR :

- **Point sur les appels à projet (en cours et à venir)**
- **Examen des dossiers**
- **Reprogrammation et avenants**
- **Questions diverses**

LES APPELS A PROJET

AAP Accueil des nouvelles populations : lors du dernier comité de programmation avait été proposé de lancer un nouvel AAP avant fin 2016. Il s'avère qu'après discussion entre GIP, Etat et région, il n'y a pas urgence à lancer cet AAP et que les 2 ou 3 dossiers qui pourraient s'avérer urgents, pourraient être traités au fil de l'eau. Un lancement en septembre 2017 permettrait de s'assurer que cet AAP sera bien complémentaire des politiques mises en place par les régions.

La proposition est acceptée sans commentaire.

Point sur l'AAP revitalisation des centres bourgs : clos fin septembre, 24 candidatures, réparties sur 3 régions. L'absence de candidatures en Bourgogne Franche Comté pourrait s'expliquer par l'existence d'un dispositif similaire mis en place par la région.

12 candidatures en ARA et 6 dans les 2 autres. L'objectif était de compléter les dispositifs.

Rappel des critères de candidature : 500 et 50 000 habitants, territoire qui a déjà bénéficié du FSIL, CPER ou déçu de l'AMI national. Forte concentration de villes qui ont avancé dans la réflexion et qui ont des besoins de financements non couverts par les autres dispositifs.

Les auditions sont prévues fin novembre, par un comité de sélection réunissant services de l'Etat, représentants des régions et départements.

Le résultat des évaluations techniques sera connu en décembre.

RECAPITULATIF DE LA PROGRAMMATION

29 projets déposés toutes thématiques confondues.

8,7 millions d'€ pour les nouveaux projets déposés.

70 % des projets sur l'environnement, l'agriculture et tourisme.

1,2 Md'€ de projets ajournés sur des programmations précédentes.

PRESENTATION DES DOSSIERS

Ne sont cités dans le compte-rendu que les projets ou dossiers qui ont appelé des commentaires ou fait l'objet de modifications en séance.

Les dossiers validés par les financeurs sans remarque, tels que présentés par les chargés de mission ou les instructeurs ne figurent que dans le tableau joint au compte-rendu.

Résultat de l'AAP itinérance

AAP lancé en 2016 avec 4 candidats. Les auditions ont été réalisées et des notes attribuées.

2 projets retenus : Cluny Lyon Le Puy, Via Fluvia.

2 projets à retravailler : Via Podiensis (problèmes de stratégie et gouvernance, le tracé est long de 400km) et St Guilhem (problèmes de stratégie mais aussi doute sur la solidité financière de la structure).

Il est proposé que St Guilhem ne bénéficie pas de FEDER compte-tenu de sa fragilité et qu'il soit reporté au mois de novembre. De fait, l'enveloppe FEDER prévue pour les 4 itinéraires est à partager sur les 3 retenus.

Via Podiensis est reporté à la programmation de novembre pour réfléchir si plafonnement des frais de personnels ou taux moindre de FEDER pour rentrer dans l'enveloppe FEDER qui lui est imparti.

Bois

Réseau d'alternative forestière (RAF) : bénéficiera de FEADER de la région Rhône Alpes

Le COFIMAC avait rendu un avis négatif sur un financement FEDER.

Démonstrateurs

Sylvain Mathieu, vice-président Conseil régional BFR s'interroge sur l'absence de financement des régions ? Réponse du chargé de mission CGET, aucune région ne s'est positionnée malgré les sollicitations. Deux dossiers sont encore finançables car n'atteignent pas le taux de 70% mais seulement de 50%. Aucune annonce n'est faite.

12 démonstrateurs prévus dans la convention, 3 financés, 3 prêts à être financés, 3 en émergence et 3 pré-identifiés.

VBMC est financé à moins de 70% mais régime d'aide d'Etat.

Ressources bois Massif central (CC Decazeville + CRITT Bois + PFT)

Le projet nécessite des informations complémentaires et un positionnement de la région Occitanie.

Proposition d'ajournement acceptée.

Climagrof

Projet revu à la baisse et retrait de certaines régions. Le FNADT propose de compenser pour assurer la poursuite du projet.

Atout Chanvre

Avis défavorable

Campagnol terrestre (5 dossiers programmés + 1 dossier déposé en urgence)

Rappel du contexte : 2015 pic de pullulation du campagnol terrestre, FCO, fin des quotas laitiers... Préoccupation forte dans les territoires.

Mise en place d'une gouvernance portée par le SIDAM avec recrutement d'un animateur spécifique.

Sylvain Mathieu fait remarquer que les financements dépassent les 70%. La raison est que ces dossiers sont liés soit à une mission de service public (SIEG) soit à un programme de recherche.

Dossier déposé en urgence : porté par VETAGROSUP, il s'agit de mettre en place un outil de surveillance des populations de campagnols avec exploitation des données.

Valomac

Premier projet porté par le cluster herbe, c'est un dossier clé pour le développement des filières et la valorisation des produits du massif. La DRAAF attire l'attention sur le fait que le SIDAM a besoin de connaître les positions de chacun des partenaires pour lancer une étude de marché.

Rappel que le groupe herbe existe depuis 4 ans et que le partenariat les pousse à raccrocher l'aval des filières (production agricole – filière agroalimentaire).

Objectif : mettre en place des projets à l'échelle Massif central pour apporter de la valeur ajoutée sur le territoire *cf démarche en Irlande pour la valorisation de la filière*.

Le projet comprend 3 volets : caractériser les attentes des marchés des consommateurs, création du modèle économique et création d'une gamme de produits à valoriser.

Les régions et le GIP doivent finaliser l'instruction du dossier.

L'Etat intervient sur le volet 3 (valorisation) où le FEDER ne peut pas financer. La DRAAF propose de programmer le dossier pour la part Etat de façon à ne pas perdre les crédits et de donner un signal fort au porteur de projet.

Les régions ARA et Occitanie sont sollicitées à hauteur de 30 000€, NouAq 15 000€ et BFC 5 000€.

Il est proposé que l'Etat programme le dossier pour un montant de 72 512,49€ sur le volet 3.

Le GIP rappelle que les régions doivent se prononcer pour pouvoir appeler du FEDER en novembre.

MACENSTRATIIA

Le taux de financement a été modifié pour certains porteurs .L'assiette a donc été corrigée la veille sur les EPLEFPA d'Yssingaux et de Saint Flour.

CORAM

Le comité de programmation donne un avis très favorable à ce dossier. Cependant, il manque 50 000€ pour boucler le plan de financement mais la structure sait s'adapter.

L'instruction pour l'Etat se fera au niveau central et le montant n'est pas défini.

AEOLE phase 2

Les régions sont sollicitées pour 126 163,99 €. Elles demandent des compléments d'informations.

Rappel, le projet commence en juillet 2017 et n'est que la continuité de projets financés sur la précédente programmation.

Proposition du CGET de revenir vers le SIDAM pour la demande d'informations complémentaires pour une programmation en novembre.

Le risque est de perdre les fonds du MAAF, qui rappelle que le dossier à un AR complet et que toutes les informations sont sur la plateforme. Il sera programmé pour la partie Etat (MAAF).

Bioréférence

Difficultés à trouver en 2016 des crédits régionaux, il a été demandé au porteur de séquencer son projet par année. Il est proposé de le financer sur la première année.

NouAq l'inscrira en 2017 et selon les orientations de son plan Bio.

De même pour ARA qui l'instruira en 2017 à la lumière des politiques régionales mises en place pour le bio.

REPROGRAMMATION :

- **Abondement de FNADT**

4 projets pour lesquels on augmente la participation de l'Etat (suite au désistement des régions concernées) pour permettre la réalisation des projets, dont 3 programmés à la précédente programmation :

| | |
|--------------------|----------------------------------------------|
| Mélibio VETAGROSUP | FNADT 10 979 € à 21 938 € |
| Mélibio NGTA | FNADT 6 055 € à 12 110 € |
| CIVAM /ADMM | 85 274 € de crédits MAAF + 29 259 € de FNADT |

CEPAM Gentiane : suite au désistement de la région ARA réabondement de 5 000 € de FNADT.

Abondement total de **51 293 €**

- **Réduction de FNADT**

FNADT revu à la baisse : la Communauté de Communes de Carladès PPN renonce à la réalisation de certaines opérations et propose des actions moins coûteuses. La part FNADT est réduite de 40 268 € (montant non récupérable car programmation ancienne).

- **sans modification pour les montants de FNADT**

Dossiers avec changements de porteurs ou prorogations de délais.

CMA du Tarn sur le bois, dossier désormais porté par une association interconsulaire Tarn-Hérault.

Urcofor Auvergne Limousin qui suite à la fusion des régions se voit scinder entre les régions ARA et NOUaq, donc changement de maître d'ouvrage.

- **FEDER**

Cévennes Eco tourisme : le dossier programmé en octobre 2015 a fait l'objet d'une mauvaise estimation des besoins par le porteur de projet accentué par un changement de personnel dans la structure.

La solution préconisée est de modifier par avenant les deux composantes du projet : écovoisins et prototypage d'une habitation légère de loisir (HLL). L'idée est d'autoriser le porteur à augmenter les dépenses éligibles liées aux écovoisins et à limiter la partie HLL à l'étude préalable (le prototypage pouvant faire l'objet d'un nouveau dossier. L'autorité de gestion veillera à ce que le porteur dépose un dossier démonstrateur avant la fin du projet en cours.

Cette solution est validée par le comité de programmation.

PPN :

Communauté de Communes des Causses Cévennes (dossier déposé en 2015). Besoin d'ajuster le FEDER à la baisse suite à l'affichage de crédits de la région Occitanie plus important.

Régime d'aide d'Etat sur les PPN : la Commission européenne impose de considérer l'autofinancement des structures publiques comme une aide d'état dès lors que le régime d'aide appliqué impose un taux maximum d'aide. Dans le même temps, la Commission européenne assouplit sa position sur le critère d'impact sur les échanges internationaux, rendant possible le rattachement de nombreuses opérations Massif central à des activités purement locales (donc hors aides d'Etat). De ce fait, le GIP Massif central développe un argumentaire afin de ne pas appliquer de régime d'aide d'état sur les projets PPN. Les arguments à consolider sont les suivants :

- Le public cible des PPN est principalement local, moins de 25-30 % de la clientèle est d'origine étrangère
- Les PPN sont situés en zone rurale
- Leur activité reste de faible ampleur tant en termes d'ETP, que de surface
- Ils sont peut susceptibles d'attirer des investisseurs ou prestataires de services transnationaux

Tous les dossiers auxquels a été appliqué ce régime d'aide portant sur les infrastructures sportives et récréatives seront reprogrammés en conséquence.

Sont concernés la CC des Cheires (on supprime le régime d'aides d'Etat et réintégration de recettes), PNR du Morvan.

Ces modifications sont validées.

Bilan programmation :

| | |
|-------------------|----------------|
| Etat : | 2 458 146,52 € |
| Régions : | 884 464,24 € |
| Départements : | 14 765,00 € |
| FEDER : | 1 660 941,44 € |
| Total programmé : | 5 018 317,20 € |

Programmation PO FEDER 2007-2013

Réalisation du programme à 92%.

La liste exhaustive des dossiers programmés en 2007-2016 a été fournie avec le dossier de séance en indiquant pour chacun des dossiers le montant définitif de FEDER versé.

Intervention DRAAF

La DRAAF tient à rappeler qu'il est intéressant de mobiliser du FEADER à chaque fois que c'est possible. Réflexion sur la possibilité de construire une mesure commune dans les PDR sur le périmètre Massif central.

Information : pour le cluster Herbe, l'Etat a mobilisé 152 020 € pour avoir des moyens d'intervention sur le territoire en lien avec l'EPL de Marmilhat.

Contrainte des crédits Etat : engager les crédits avant la fin de l'année pour ne pas les perdre.

Conclusions

Madame Maillols insiste sur l'amélioration des conditions de travail en proposant une fiche par projet et la nécessité de ne pas inscrire de dossiers non validés au COFIMAC c'est-à-dire ceux qui n'ont pas eu le temps techniquement de remonter vers les élus.

La réunion programmée pour la thématique agriculture est reportée à la demande des régions qui ne peuvent pas être présentes.

Madame la Préfète conclut en demandant que les membres du comité de massif soient informés plus en amont par des fiches d'informations. Elle rappelle qu'en effet, il est important que les crédits de l'Etat soient engagés avant la fin de l'année pour éviter qu'ils ne soient perdus (pas de report).

Pour la Présidente du GIP Massif central
La Vice-Présidente du conseil régional d'Occitanie,



Aurélie MAILLOLS

Pour le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur du Massif central,
La Préfète du Puy-de-Dôme,

Danièle POLVÉ-MONTMASSON

Annexes :

- *Liste des participants*
- *Tableau de programmation*
- *Diaporama de séance*